

## ACCORD et FACTURATION

### PARCOURS DE DIRECTION DE L'INP

2024-2025

Dossier suivi par :  
Service de la formation continue  
Département des conservateurs  
Institut national du patrimoine  
2 rue Vivienne  
75002 Paris

Standard : (+33) 144411641  
[parcours.direction@inp.fr](mailto:parcours.direction@inp.fr)

## Accord

---

Je soussigné \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_  
autorise \_\_\_\_\_ à participer au « parcours de direction » 2024-2025 et agit au nom de \_\_\_\_\_.

Signature :

## Facturation

---

Le financeur (type de structure à préciser : ministère, établissement public, collectivité territoriale...) :

**Je soussigné** \_\_\_\_\_ **agissant au nom de** \_\_\_\_\_ s'engage à  
payer la somme de **4620 euros** (quatre mille six cent vingt euros) par virement à l'ordre de l'Institut national du  
patrimoine.

**Une première facturation** sera émise **au plus tard le 30 novembre 2024** d'un montant de **1760 euros** (mille sept cent soixante euros). Ce montant correspond aux trois modules réalisés en 2024. Une seconde facturation sera émise au plus tard le **30 septembre 2025** d'un montant de **2860 euros** (deux mille huit cent soixante euros) correspondant aux cinq modules réalisés en 2025.

Aucune exonération n'est accordée pour cette formation spécifique.

Tout parcours commencé est dû en totalité.

Nom et prénom du gestionnaire du dossier : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Code service : \_\_\_\_\_

Ce bulletin est à retourner dûment complété et signé au plus tard le 24 juin 2024 à 18h00 à l'Institut national du patrimoine avec l'ensemble des documents demandés pour le dossier de candidature « parcours de direction », 2 rue Vivienne, 75002 Paris.